



MA TANTE ÂGÉE VA VIVRE CHEZ MOI

Par **LISBLANC**, le **07/01/2013** à **22:45**

Bonjour,

Ma tante âgée de 94 ans ne peut plus vivre seule chez elle. J'ai l'intention de l'héberger à mon domicile. Elle devrait me verser une contribution pour la gestion de ses besoins quotidiens (alimentation, hygiène, vêtements...). Cette participation est-elle à déclarer au fisc dans la mesure où il ne s'agit pas d'une pension alimentaire.

Merci de votre réponse.